COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 3 novembre 2026

Les réseaux impliqués dans l'emploi des personnes en situation de handicap appellent les pouvoir publics à agir en faveur de leur insertion professionnelle

Malgré des décennies de mesures incitatives, avec un taux d'activité de 45 % selon l'INSEE et un taux de chômage persistant à un niveau presque deux fois supérieur à celui de la population générale, le constat est sans appel : les personnes en situation de handicap restent les grandes oubliées du marché du travail.

Acteurs du travail protégé et adapté, de la réadaptation professionnelle, de l'insertion par l'activité économique ou encore de la lutte contre la privation durable d'emploi, nous partageons à la veille de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) 2026 une même ambition : permettre à chacun d'accéder à une solution d'emploi adaptée à sa situation, à ses capacités et à ses aspirations. Les coopérations menées dans nos réseaux démontrent que des résultats concrets sont possibles. C'est pourquoi, nous appelons à passer d'une approche qui part des besoins et des aspirations des personnes pour faire évoluer le monde du travail et les solutions d'accompagnement, plutôt que de demander aux personnes de s'y adapter.

Pour une adaptation de l'emploi aux besoins des personnes en situation de handicap

La proposition de loi en cours d'examen visant à faire entrer l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée dans le droit commun en est un exemple : si les entreprises à but d'emploi accueillent en moyenne plus de 26% de personnes en situation de handicap dans leurs effectifs, c'est qu'un changement est possible, dès lors que l'on adapte l'emploi aux personnes.

À cet égard, nous appelons les pouvoirs publics à **soutenir et à amplifier cinq leviers stratégiques** :

1. **Généraliser les démarches "d'aller-vers" :** L'accompagnement doit sortir des sentiers battus et des logiques administrées pour identifier les personnes les plus isolées, souvent découragées par les ruptures de parcours ou l'exclusion quasi systématique du monde du travail, et garantir l'accès effectif à l'ensemble de leurs droits.

⇒ **Nous demandons que le repérage et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi soient reconnus comme une mission à part entière des politiques publiques de l'emploi**, avec des moyens associés, en particulier au sein du service public de l'emploi.

2. **Simplifier l'accès à la reconnaissance administrative (RQTH) :** la crainte de la stigmatisation et la complexité des démarches sont des freins majeurs. Le développement de réseaux de pairs-aidants et la sensibilisation des employeurs sont essentiels pour déstigmatiser le statut de travailleur en situation de handicap. Il est également essentiel d'amplifier la lutte contre les discriminations liées au handicap dans la sphère professionnelle et de rendre effective l'obligation d'aménagement raisonnable impartie aux employeurs.

   ⇒ **Nous demandons de poursuivre la simplification de l'accès à la reconnaissance du handicap, ainsi qu'à l'ensemble des démarches administratives**, afin de garantir l'effectivité des droits. Il est également nécessaire de renforcer les dispositifs d'accompagnement afin de lutter contre le non-recours aux droits et de permettre à chacun·e d'accéder effectivement aux solutions d'emploi adaptées à sa situation.

3. **Privilégier des organisations de travail « sur-mesure » :** L'expérience des Entreprises à But d'Emploi (EBE), des entreprises adaptées et des ESAT y compris hors murs ou encore de l'emploi accompagné prouve que la stabilité (CDI ou contrat d'accompagnement par le travail), des rythmes de travail ajustés, un accompagnement pérenne de la personne et un management inclusif permettent de transformer les capacités individuelles en compétences productives.

   ⇒ Nous demandons que les politiques publiques consacrent l'adaptation de l'emploi aux capacités, aux besoins et aux aspirations des personnes comme un principe structurant des politiques d'emploi et d'inclusion, en s'appuyant sur une offre diversifiée de dispositifs et de parcours pour garantir un accompagnement sur mesure.

4. **Favoriser une coopération inter-acteurs accrue :** les ESPO (établissement et service de préorientation) et les ESRP (établissements et services de réadaptation professionnelle), les ESAT dont les hors-murs, les entreprises adaptées, l'emploi comme l'apprentissage accompagné et les structures de l'insertion par l'activité économique disposent d'une expertise précieuse. Articuler ces dispositifs au niveau territorial est la clé pour ne laisser personne sur le bord du chemin.

   ⇒ **Nous demandons que les politiques publiques intensifient la construction de parcours coordonnés** entre ces différents acteurs et lèvent les freins administratifs, juridiques et financiers qui limitent parfois ces coordinations afin que chaque personne puisse accéder simplement, au moment opportun, à la solution d'accompagnement vers et dans l'emploi la plus adaptée à sa situation et répondant à ses attentes.

5. **Reconnaître l'ensemble des contributions à l'emploi inclusif dans le cadre de l'OETH.**

   ⇒ **Nous demandons une évolution des dispositifs de valorisation de l'achat inclusif afin que les incitations économiques reconnaissent de manière équitable les contributions à l'emploi inclusi**f en valorisant en priorité l'impact social produit pour les personnes en situation de handicap. L'achat inclusif est à sécuriser et à développer par des mesures incitatives. A titre d'exemple, selon le dernier Observatoire produit par Hosmoz, seulement 46% des entreprises et organisations publiques estiment que leurs achats auprès des ESAT et des Entreprises Adaptées vont augmenter dans les deux ans à venir. Elles étaient 69% en 2023 (-23 points en deux ans).

Nous sommes convaincus que le droit à l'emploi pour toutes et tous ne pourra devenir une réalité que par une transformation structurelle de nos méthodes. Ces bonnes pratiques, issues de l'expérimentation et des coopérations déjà initiées sur certains territoires, doivent désormais irriguer l'ensemble des politiques publiques de l'emploi. Nous appelons donc les pouvoirs publics à agir en ce sens en garantissant les moyens financiers adéquats

À propos ANDICAT

ANDICAT, Association nationale des Equipes de Direction en ESAT, a été créée en 1997 sur une initiative commune de directeurs/-trices d'établissements et service d'accompagnement par le travail (ESAT), est la 1ère représentante de ces établissements présents sur toute la France. Elle regroupe des professionnels du secteur médico-social ayant, ou ayant eu des responsabilités de direction ou de cadres, dans la gestion des ESAT, privés ou publics. La force d'ANDICAT repose sur sa représentativité du secteur, l'expertise de ses propositions, sa proximité avec le terrain, sa capacité de mobilisation et son esprit de dialogue avec l'ensemble des acteurs.
Notre mission : promouvoir le travail protégé et le droit au travail pour tout.e.s !
Pour en savoir plus : www.andicat.org

À propos APF France handicap

APF France handicap est une association nationale de personnes en situation de handicap ouverte à toutes et à tous : familles, proches, sympathisants…
Fondée sur des valeurs humanistes de respect, d'ouverture et de solidarité, prônant l'égalité et le vivre ensemble, l'association est engagée, depuis 90 ans, dans la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Elle se bat contre les discriminations et les préjugés dont elles sont victimes.

Présente dans chaque département, APF France handicap accompagne 50 000 personnes au quotidien dans tous les domaines de la vie (accessibilité, éducation, emploi, santé...), grâce à ses délégations, ses établissements et services sociaux et médico sociaux, et ses entreprises adaptées.
APF France handicap est dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) depuis 2021.
Plus d'informations : https://www.apf-francehandicap.org/

À propos de la Fagerh

La Fagerh, fédération de la réadaptation professionnelle, rassemble l'ensemble des unités d'évaluation, de réentrainement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS), des établissements et services de préorientation (ESPO) et de réadaptation professionnelle (ESRP) ainsi que leurs organismes gestionnaires.
Leurs missions ? Orienter, former et accompagner des travailleurs handicapés vers et dans le monde du travail. Pour réaliser cette mission d'intérêt général, 3 500 professionnels travaillent en équipe pluridisciplinaire (formateurs, équipes médicales, travailleurs sociaux, chargés de relations entreprises…) dans 168 établissements et services.
Le réseau de la réadaptation professionnelle accompagne chaque année environ 20 000 personnes éloignées de l'emploi en raison de problématiques de santé, dès l'âge de 16 ans, jusqu'à la concrétisation de leur projet d'insertion. Il propose 240 formations qualifiantes, réparties sur 14 secteurs d'activité, et dispensées selon des modalités diversifiées et adaptées aux besoins des publics : accompagnements modulaires, séquentiels, en présentiel ou à distance, en établissement ou hors les murs.

Plus d'informations sur www.fagerh.fr

À propos de Hosmoz

Hosmoz est le réseau économique des coopérations inclusives, au service de l'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité sur l'ensemble des territoires. Depuis 45 ans, Hosmoz promeut, accompagne et développe les relations entre les 2 600 ESAT (Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail) & Entreprises Adaptées, leurs futurs clients privés & publics, et leurs organisations consœurs de l'économie sociale et solidaire. Engagé dans une démarche d'amélioration continue, Hosmoz est détenteur du label Engagé RSE-niveau exemplaire délivré par AFNOR Certification, et de la médaille Platinum EcoVadis 2025.
Plus d'informations sur hosmoz.fr.

À propos de LADAPT

LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, reconnue d'utilité publique, est présente dans toute la France. Chaque année, elle accompagne plus de 23 000 personnes dans leur parcours de scolarisation, de formation, d'insertion professionnelle, de vie sociale, ou encore de soin. LADAPT développe également des actions de sensibilisation, de formation et de conseil qui participent au changement de regard sur le handicap. Depuis 1997, LADAPT organise la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Cet événement a pour objectif d'interpeller les employeurs, les entreprises, les pouvoirs publics institutionnels et le grand public à la question de l'emploi. Le Réseau des bénévoles de LADAPT mène des actions de sensibilisation et apporte un véritable soutien aux personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi et leur insertion dans la société. Dans le cadre des orientations de son Projet associatif (2024-2030), LADAPT défend l'accès aux droits des personnes handicapées et milite afin d'influencer les politiques publiques, sensibiliser les parties prenantes et l'opinion aux niveaux français et européen.

Plus d'informations sur www.ladapt.net et www.semaine-emploi-handicap.com

A propos des Territoires zéro chômeur de longue durée

Le projet Territoires zéro chômeur de longue durée a pour objet de mettre en œuvre le droit à l'emploi pour toutes et tous. Il est développé en collaboration avec les personnes privées durablement d'emploi et vise à atteindre l'exhaustivité grâce à une coopération territoriale regroupant des acteurs locaux.
L'objectif est de pouvoir proposer un emploi à toute personne volontaire qui en est durablement privée. En complément des emplois existants sur le territoire, les emplois supplémentaires nécessaires sont créés dans des entreprises à but d'emploi (EBE), pour proposer des emplois en CDI, à temps choisi. La création de ces emplois, utiles pour les territoires et supplémentaires à ceux existant localement, est en partie financée en réaffectant les coûts liés à la privation durable d'emploi. La 2e étape de l'expérimentation est en cours. 85 territoires sont à ce jour engagés dans la démarche. Sur ces territoires, depuis le début de l'expérimentation en 2016, 7 700 personnes sont sorties de la privation d'emploi. Près de 50 territoires se préparent à présent pour mettre en œuvre le projet TZCLD à leur tour.
www.tzcld.fr

A propos de l'Unapei

L'Unapei est un réseau associatif composé de 330 associations et de 900 000 citoyens engagés pour le vivre-ensemble depuis 1960.
Familles, personnes en situation de handicap, professionnels du prendre soin et bénévoles entreprennent et militent pour une société respectueuse des droits et des choix des

personnes avec troubles du neurodéveloppement, polyhandicap et handicap psychique et de leurs proches.
En France, 1 personne sur 6 est concernée par un trouble du neurodéveloppement.
Reconnue d'utilité publique, l'Unapei est habilitée à recevoir des legs, donations et assurances-vie. Plus d'informations sur www.unapei.org/

Contacts presse :

Andicat : Axelle Pruvot - a.pruvot@andicat.org / 01 42 40 15 28

APF France handicap : Romain GATTET - romain.gattet@apf.asso.fr

Fagerh : Mélissa Gardon - melissa.gardon@fagerh.fr / 06 49 50 65 17

Hosmoz : Eva Perret - eva.perret@hosmoz.fr / 07 61 65 54 05

LADAPT : Magalie Jarousseau – jarousseau.magalie@ladapt.net / 06 27 69 22 67

TZCLD : Sophie Odeh - sophie.odeh@tzcld.fr / 06 85 98 98 84

UNAPEI : Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr / 06 52 03 13 47